

Service départemental des impôts fonciers (SDIF)

Le SDIF assure la gestion des impôts fonciers des biens affectés à l'habitation ou à un usage professionnel ou industriel. Le recouvrement de ces impôts est assuré par le SIP territorialement compétent.

Service départemental des impôts fonciers

Centre des Finances publiques
2, boulevard Magenta
BP 12301
35023 RENNES Cedex 9

02 99 29 23 03
sdif.ille-et-vilaine@dgifp.finances.gouv.fr



Sans RDV : du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h

Sur RDV : les lundi, mardi et
jeudi de 13h30 à 16h



Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de
13h30 à 16h30